

Jour de deuil pour les patriotes : Zemmour condamné en cassation pour avoir dit ce qu'est l'islam

écrit par Christine Tasin | 19 septembre 2019



Terrible jurisprudence.

Jour de deuil pour les patriotes. La décision de la Cour de cassation c'est la condamnation à venir de tous les islamophobes dans les procès à venir. C'est la fin, définitive, de la parole libre sur l'islam. Les 57 pays qui constituent l'OCI, *l'Organisation de la Conférence islamique*, ont gagné en France. Ils voulaient imposer le délit de blasphème sur toute la planète. La France, volontairement, a ratifié la Charte du Caire qui est la Déclaration des droits de l'homme (sic!) en islam. Enfin, *la Charte des DEVOIRS de l'Homme en islam*.

Cette jurisprudence va être utilisée dans tous les tribunaux de France et de Navarre. Le pire est à venir pour tous ceux qui osent, en France, être des lanceurs d'alerte sur l'islam. Les Identitaires menacés de prison pour avoir déployé une banderole rappelant Poitiers n'ont plus guère d'espoir d'être

relaxés en appel. De même pour moi, je n'ai plus guère d'espoir d'être relaxée dans le prochain procès en appel pour les autocollants « islam dehors ».

<http://resistancerepublicaine.com/2019/04/11/islam-assassin-audience-de-christine-tasin-sous-haute-tension-qui-assassine-qui/>

<http://resistancerepublicaine.com/2019/06/20/scandaleuse-condamnation-de-christine-tasin-8000-euros-pour-les-autocollants-islam-assassin/>

.
J'ai une condamnation en attente de jugement en cassation pour avoir dit « islam assassin » après l'assassinat des policiers de Magnanville... Je crains le pire pour la décision suprême !

.
Nous risquons tous, dorénavant, la prison, pour avoir dit ce qu'est l'islam, pour l'avoir dénoncé, pour avoir voulu sauver la République, pour avoir voulu sauver la France. Et qui dit prison, pour les islamophobes, avec la faune islamiste qui la hante, c'est la mort assurée.

.
Oui, c'est un jour de deuil aujourd'hui.

.
Oumma.com pavoise et n'en peut plus...

<https://oumma.com/lislamophobe-eric-zemmour-condamne-par-la-cour-de-cassation/>

.
Mais pas de protestations, pas de scandale, ni dans les medias (c'est bien fait, Zemmour l'a bien cherché), pas de rassemblement spontané du peuple de France devant la Cour de Cassation ou l'Élysée. Rien.

Pour la première fois de ma vie, j'ai honte de la France. Un poids énorme pèse sur ma poitrine.

.
Dire ce qu'est l'islam, simplement, c'est inciter à la discrimination... Tel est le jugement de la Cour de cassation...

Si, parfois, la cour de cassation nous rassure, hélas, elle nous inquiète bien souvent, trop souvent.

<http://resistancerepublicaine.com/search/cour%20de%20cassation>

.
Le pire est donc à venir...

.
Voici ce que nous écrivions lors de la condamnation en appel d'Eric Zemmour :

[...]

Eric Zemmour est donc condamné à 5000 euros d'amende pour avoir dit, en 2016, dans C à vous que la France vivait « *depuis trente ans une invasion* » et que « *dans les innombrables banlieues françaises où de nombreuses jeunes filles sont voilées* » se jouait une « *lutte pour islamiser un territoire* », « *un jihad* ».

La cour d'appel a estimé que ces deux passages « visaient les musulmans dans leur globalité et constituaient une exhortation implicite à la discrimination », a expliqué la présidente à l'audience.

http://www.lepoint.fr/societe/eric-zemmour-condamne-en-appel-pour-des-propos-islamophobes-03-05-2018-2215565_23.php

Cette condamnation du polémiste est une condamnation à mort pour tous les Français. Il est interdit de remarquer que le nombre de musulmans augmente dans les banlieues françaises, le nombre de voilées aussi, et que, du coup, il y a forcément, islamisation du territoire, et donc que cela rejoint – quel hasard incroyable ! – les prescriptions coraniques...

[...]

<http://resistancerepublicaine.com/2018/05/03/eric-zemmour-condamne-les-250-signataires-du-manifeste-vont-ils-sortir-de-leur-lache-silence/>

.

Voici la superbe émission qui lui a valu l'honneur des tribunaux. Il y explique, avec pédagogie, ce qu'est l'islam. Aucune incitation à la haine. Aucun propos discriminatoire. Le passage pour lequel une association pro-palestinienne, CAPJPO-EuroPalestine, (!!! que fout une association de ce genre en France, comment peut-elle avoir le droit de se porter partie civile en France ??????) c'est à partir de la minute 8.

Condamné pour avoir juste dit que les filles voilées ça fait partie du djihad... Et les juges, en première instance, en appel, en cassation, qui suivent une association de faiseurs de haine antisémite et condamnent Eric Zemmour ! Envie de hurler ce matin. Envie de révolution.

.